



PUBLIE LE 15 JUL. 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217605401-20260625-115606-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

16 / CREATION DE TARIF POUR LA VENTE DE TOTE-BAGS A LA BOUTIQUE DU GROS-HORLOGE

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 15 h 41 à 16 h 40), Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 17 h 47), M. Jean-Michel BEREGOVVOY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 21 h 35), Mme Fatima EL KHILI, M. Manuel LABBÉ (représenté par Mme Clémentine LE DUEY de 15 h 42 à 17 h 30 et après son départ de la séance à 18 h 26), Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT, M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI, Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Adjoints au Maire,

Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Zohra AMIMI après son départ de la séance à 18 h 06), M. Mohamed BERBRA (représenté par M. Kader CHEKHEMANI avant son arrivée en séance à 14 h 25), M. Yves SORET, M. Patrick LE BONNIEC (absent de 18 h 26 à 18 h 39), M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 13 et après son départ de la séance à 15 h 41), Mme Elise BOQUIÉ, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET entre 14 h 48 et 14 h 52 et après son départ de la séance à 16 h 59), Mme Benjamine DUCERF, M. Ludovic DELESQUE, M. Kalminthe GOMIS, M. Abdelkrim MARCHANI, Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 22 h 27), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVVOY après son départ de la séance à 19 h 21), Mme Caroline MENDY, Mme Clémentine LE DUEY, Mme Agathe SAMSON (représentée par Mme Caroline MENDY de 19 h 10 à 19 h 34), M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX, Mme Hayet ZERGUI, M. Dimitri DENEUVE, M. Benoît ROUSSET, Mme Marine CARON, Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET (représentée par M. Maxime DA SILVA après son départ de la séance à 17 h 13), M. Pierre-Antoine SPRIMONT, M. Grégoire HOUDAN (jusqu'à son départ de la séance à 14 h 40), M. Bruno DEVAUX.

REPRESENTES : Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER (représentée par Mme Elizabeth LABAYE), Mme Françoise LESCONNIEC (représentée par M. Frédéric CHANU), M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE), Mme Kaltoum GACHI (représentée par M. Abdelkrim MARCHANI), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Pierre-Antoine SPRIMONT).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

16 / CREATION DE TARIF POUR LA VENTE DE TOTE-BAGS A LA BOUTIQUE DU GROS-HORLOGE

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis son ouverture en 2006, le Gros-Horloge se positionne comme l'un des monuments les plus attractifs de Rouen.

Pour maintenir une fréquentation et un taux de satisfaction des visiteurs très élevés, il est nécessaire de proposer un renouvellement à la fois des expériences et des services parmi lesquels la boutique joue un rôle non négligeable.

En effet, la vente des produits en boutique représente 4 % des recettes du monument (soit 7.023 € en 2025). Au-delà de l'aspect financier, la boutique nous permet de prolonger l'expérience des visiteurs, de promouvoir le monument et de positionner le Gros-Horloge comme un lieu incontournable.

Chaque année les produits vendus à la boutique du Gros-Horloge sont donc renouvelés afin de s'adapter aux goûts et attentes des visiteurs et à leur réalité économique. Après une visite, les dépenses en boutique sont de 5 € en moyenne ce qui contraint la gamme des produits mis en vente. Néanmoins, dans un souci de prise en compte des questions de transition écologique nous privilégions des produits plus durables (assemblés ou fabriqués en France ou disposant de certifications ou encore que leur qualité réduise leur obsolescence).

C'est dans ce contexte que nous souhaitons proposer à la vente de nouveaux tote-bags plus adéquats avec les impératifs actuels :

- amélioration du grammage (407 g/m²),
- certification commerce équitable et 100 % toile de coton – Coton Fairtrade,
- réalisation de l'impression à Luneray – Seine-Maritime.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir adopter la vente du nouveau tote bag au tarif de 10 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Benjamine DUCERF, Conseillère Municipale déléguée,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les délibérations du Conseil Municipal du 15 mai 2009, du 2 juillet 2010, du 27 novembre 2010, du 27 mai 2011, du 22 mars 2013, du 22 septembre 2014, du 1^{er} juin 2015, du 11 juillet 2016, du 30 juin 2017, du 24 juin 2019, du 29 janvier 2020, du 30 juin 2021 et du 20 mars 2023 etc.

CONSIDERANT :

- Qu'il est souhaitable de diversifier les produits proposés aux visiteurs.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE :

1.- adopte la vente du tote bag du Gros-Horloge au tarif de 10 €.

2.- précise que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses), article 7088 (autres produits d'activités annexes – abonnements et vente d'ouvrages, etc.) du budget.

M. le Maire indique que le groupe Rouen insoumise ne participe pas au vote. La délibération est soumise au vote à 22 h 30.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

